

Mots-clé :

- Chauffage
- Bons plans BTP
- Pouvoir d'achat / économies d'énergie
- Développement Durable et habitat

Keltravo.com :

Aménager sa maison pour l'hiver

Paris, le 13 octobre 2009 – Alors que les feuilles tombent des arbres et que l'on commence à ramasser les châtaignes ... quoi de mieux que de s'imaginer au coin du feu. Mais encore faut-il avoir une cheminée ? Pour tous les travaux d'aménagement intérieur, rendez-vous sur keltravo.com ; vous serez mis en relation avec des artisans qualifiés partout en France.

Comment se créer un coin douillet ?

Comme l'indique le **baromètre des travaux réalisés dans le BTP édité par Keltravo, 30% des demandes de travaux concernent des travaux d'aménagement intérieurs**. Les prix généraux constatés sont en général inférieurs à 5000 euros par projet.

A l'heure où les journées raccourcissent et où l'on souhaite se **réfugier** dans **son home sweet home cosy**, quoi de mieux que d'entreprendre les 2-3 aménagements qui amélioreront le quotidien durant les rudes mois d'hiver.

Que ce soit à Paris, à Beaune en Côte d'Or, à Guéret dans la Creuse, à Cahors dans le Lot ou à Amiens dans la Somme ... www.keltravo.com **assure la mise en relation avec des professionnels reconnus et fiables** qui répondent aux besoins de manière personnalisée.

Etre au chaud passe par une bonne isolation et un bon chauffage

En France, le bâtiment est encadré par de nombreuses normes telles que les Réglementations Thermiques qui changent très régulièrement, ce qui a pour conséquence de devoir effectuer sans cesse les travaux requis.

Ces normes vont être complétées par de nouvelles, mises en place par le Grenelle Environnement, qui exigent une **mise aux normes de basse consommation d'énergie dans les logements pour 2012**.

La filière sera très mobilisée car tous les bâtiments qui ne répondront pas aux normes devront faire l'objet de travaux. La tâche s'annonce longue, le gouvernement ayant fixé l'objectif à **4 millions de logements rénovés par an**.

Pour ne pas se laisser dépasser par l'urgence, les ménages ont donc tout intérêt à se mettre dès aujourd'hui aux normes.

Autre avantage pour les ménages, les travaux d'isolation et d'équipement en chauffage « vertueux » permettent de **réduire la facture énergétique** tout en contribuant à la lutte contre le changement climatique.

Réchauffer son intérieur sans refroidir son porte monnaie

Il existe aujourd'hui des **prêts spécifiques qui viennent en complément du crédit d'impôt et des aides** permettant de financer les travaux générateurs d'économies d'énergie.

C'est le cas du **Livret de développement durable (LDD)** qui a remplacé le Codevi le 1^{er} janvier 2007. Une partie des dépôts collectés, rémunérés au taux du Livret A, permet aux banques d'octroyer des prêts finançant les travaux d'économie d'énergie dans les logements.

Voici quelques exemples de travaux qui permettent de bénéficier de crédits d'impôts et de voir baisser sa facture énergétique :

- *Pour les chaudières à basse température :*
Le taux de crédit d'impôt est fixé à 15%. Le crédit d'impôt s'applique aux dépenses payées entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2009 ; si ces équipements sont installés dans des habitations principales achevées depuis plus de 2 ans.
- *Pour les chaudières à condensation, les matériaux d'isolation thermique et les appareils de régulation et de programmation :*
Le taux du crédit d'impôt de 25% s'applique aux dépenses payées entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2009 ; si ces équipements sont installés dans des habitations principales achevées depuis plus de 2 ans. Le taux du crédit d'impôt est porté à 40%. Si ces équipements sont installés dans un logement achevé avant le 1er Janvier 1977 et que les installations sont réalisées au plus tard le 31 décembre de la 2ème année qui suit celle de l'acquisition du logement. En effet, l'installation dans le logement est la période la plus propice aux travaux d'économies d'énergie. Il s'applique aux dépenses payées entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2009.

Source : http://www.testepourvous.com/credit/ecoprets_txt_credit_impot.asp

A propos de Keltravo.com

Créée en 2007, Keltravo.com dirigée par Rémi Calmel, offre une solution simple et efficace permettant aux utilisateurs de trouver leur prestataire en pouvant comparer les niveaux et les prix des prestations proposées.

Véritable lien entre les artisans du BTP et les propriétaires fonciers, www.keltravo.com est une réussite. En 2008 le premier exercice se termine aux alentours de 920 K€.

Aujourd'hui, [keltravo.com](http://www.keltravo.com) c'est plus de 80 000 artisans du BTP sur tout l'hexagone pour des pointes à plus de 800 devis par jour !

ESCAL Consulting

Séverine Oger
severine@escalconsulting.com
01 44 94 95 71

Maja Jokic
maja@escalconsulting.com
01 44 94 95 68